



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°182 du 16 septembre 2011

SOMMAIRE

- Compte Rendu du CTP du 9 septembre 2011 page 2-7
- Rapport CE SNTRS du jeudi 8 septembre 2011 page 7-10
- Compte-rendu de l'AG du 08 septembre 11 des DU et membres du Comité National de la recherche Scientifique(CoNRS), page 10-11
- Compte-rendu syndical SNTRS-CGT du Conseil Scientifique de l'INEE (Institut Ecologie Environnement) du 04 juillet 2011 page 11-15

Principaux Représentants de l'administration :

M. FUCHS (Président Directeur Général), M. INGLEBERT (Directeur Général Délégué aux Ressources), Mme D'ARGOUGES (DRH), Mme BEC (responsable des relations sociales), Mme QUERBOUET (en charge des relations sociales), M. RIDENT (adjoint de la DRH).

Représentants des organisations syndicales :

SGEN-CFDT, SNCS-FSU, SNPTES-UNSA, Sud Recherche EPST, SNTRS-CGT (Lise CARON, Anne CASANOVA-EUZENOT, Didier GORI)

Le SNTRS-CGT a requis la présence d'experts pour le point relatif à la sécurité des systèmes d'information.

Ordre du jour :

1. Vote sur la modification du décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 portant statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS.
2. Vote sur l'organisation de la sécurité des systèmes d'information.
3. Questions diverses
 - politique de recrutement des chercheurs
 - bilan RGPP
 - nouvel espace statutaire : réforme des catégories A, B et avenir des AI
 - information

- la politique de recrutement des chercheurs :

Préalablement à l'ordre du jour « officiel », il a été convenu de traiter le premier point en questions diverse sur la politique de recrutement des chercheurs :

Alain FUCHS (AF) a souhaité traiter "d'emblée" cette question afin d'apaiser les passions déchainées par le courrier adressé par la Direction aux Directeurs d'unité. Le président s'est défendu d'avoir tenu des propos allant dans le sens d'un fléchage des postes. Il s'agit d'une demande banale relative à l'outil Dialog permettant d'évaluer les besoins et les priorités des laboratoires en matière de recrutement. Il est question d'affichage de thématiques en amont des concours et non de fléchage de postes de chercheurs. Il s'agit là d'une réflexion sur les modalités qui accompagnent les concours afin d'afficher les priorités de recrutements à titre indicatif et incitatif pour les candidats. L'aspect incitatif a ému une partie des collègues chercheurs qui ont interprété cela comme du fléchage de postes de manière erronée. AF rappelle qu'il est très attaché aux concours nationaux banalisés et qu'il n'est pas question de modifier cela : "Qu'on arrête de monter au rideau", le recrutement par concours nationaux banalisés n'interdit pas de "s'interroger sur les priorités thématiques". En outre, rien ne sera fait sans qu'il y ait eu de débat. Il n'y a pas d'urgence, une consultation est envisagée à l'automne et de toute façon aucune modification des modalités ne pourra être effective avant 2013. Ceci dit le président a insisté sur le fait qu'il ne souhaitait pas s'interdire de réfléchir, et selon lui, cette question du recrutement doit faire l'objet d'une réflexion en lien avec la politique scientifique de l'établissement.

Lise CARON (LC) - SNTRS : L'important est de savoir ce que le CNRS a promis dans le cadre du Grand Emprunt (GE) pour le recrutement des chercheurs ? Précisant que les modalités actuelles par lesquelles les chercheurs proposent des sujets est une force du recrutement. Elle rappelle qu'en outre que le Président de l'AERES a bien parlé d'intervenir dans le recrutement des chercheurs.

Bernard VEYSSIERE (BV) - SNCS : Demande expressément à AF d'écrire un courrier explicatif aux DU afin de rassurer la communauté car la question du recrutement des chercheurs ne peut se départir du profil du candidat, de son programme et des conditions dans lesquelles il doit être effectué car la pertinence de l'ensemble nourrit la réflexion du jury.

Philippe JAUFFRET (PJ) - SNPTES : Est-il légitime de mettre en place un affichage de priorités ? Le CNRS est-il en train de se doter d'outils pour mettre en place une gestion prévisionnelle des chercheurs comme cela a été dit par Xavier INGLEBERT (XI) et Madame D'ARGOUGES (CDA) à la [Commission financière de l'Assemblée nationale le 24 mai 2011](#).

Denis JOUAN (DJ) - SNCS : Tout ce qui contribue à diminuer le fonctionnement interne d'un établissement contribue à son démantèlement. La pression mise sur les chercheurs est inutile et inefficace.

Jean-Noël ROUZAUD (JNR) - SGEN : Il ne s'agit en fait que de remplacer le recrutement de chercheur pour une carrière avec des super-post-doc sur postes affichés.

AF : Il botte en touche sur le Grand Emprunt et refuse de répondre en précisant que le CNRS n'a rien promis et que cela n'a rien à voir. Personne n'interdit la liberté de choix des sujets ni ne bride la liberté intellectuelle du chercheur. Le choix thématique n'est pas liberticide et les priorités de l'établissement ne sont pas dictées par l'extérieur mais sont définies en interne et notamment en évaluant les besoins des UMR.

XI : Il rejette les dires de PJ qui insiste et lit le passage relatif à la gestion prévisionnelle : *Le premier principe qui préside au recrutement des chercheurs est l'excellence scientifique, mais il arrive que le meilleur candidat ne corresponde pas à l'affectation proposée par le CNRS. La gestion prévisionnelle nous permettra d'afficher plusieurs années à l'avance les thématiques des laboratoires dans lesquels nous prévoyons d'engager des moyens, de façon à assurer une meilleure adéquation entre l'excellence et la politique scientifique du CNRS.*

XI insiste sur le fait qu'il s'agit de prévisions budgétaires et non de prévisions thématiques.

LC : Le SNTRS rebondit sur le Grand Emprunt (GE) et réitère sa demande. Comment le CNRS gèrera-t-il ses recrutements dans le cadre du GE.

AF ré-insiste que ce n'est pas l'objet du débat.

LC persiste.

AF parle d'un engagement pas à pas du CNRS pour affecter les chercheurs au sein des LABEX et EQUIPEX.

En réponse au SNCS, AF précise que les DU "vont très bien", qu'il ne leur écrira que lorsque la concertation aura bien avancée.

1. Vote sur la modification du décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 portant statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS.

Ce texte qui nous a été présenté avait été dans une ancienne version présenté au CTP de Juin 2010. A l'époque, le SNTRS avait dénoncé l'exploitation d'un « toilettage » de ce texte pour y introduire des éléments liés à l'évaluation « sur objectifs » des personnels ; comprenez « un contrat d'objectifs ». Nous avons exprimé notre désaccord sur le fond et souligné dans la forme une rédaction allant excessivement dans le détail, ce qui ne convient pas à un texte (décret) de cette nature. La Direction nous avait donné raison sur la forme tout en refusant de s'expliquer sur le fond. Nous avons convenu de nombreux amendements qui ont été débouté par le ministère, prétextant une nécessaire homogénéité de la réglementation entre les établissements. L'inertie dans le circuit de validation du texte a conduit le Conseil d'Etat à réclamer un nouvel avis du CTP du CNRS.

Le texte qui nous a été soumis aujourd'hui, présente de nouvelles modifications. Le ministère de la Fonction publique a souhaité que le CNRS « régularise » le texte sur les notions d'évaluation des chercheurs et des ITA. En fait, il est question de subordonner l'évaluation des personnels et leurs instances à des méthodologies ou des « grilles » définies par l'AERES. Cependant, il est important de savoir que ces prérogatives ne relèvent pas des missions d'origine de l'AERES. Les autres « particularités » du texte qui ont été pointées l'an dernier, demeurent. Suite aux échanges entre la Direction et les organisations syndicales lors de la préparation du CTP, la Direction a décidé de proposer deux amendements.

PJ : Le SNPTES relève une ambiguïté à l'art. 4 relatif aux chercheurs et regrette qu'aucun amendement émanant des OS n'ait été retenu.

Didier GORI (DG) – Pour le SNTRS, il est frustrant de constater que le CTP est devenue une parodie de dialogue social. Le travail fait par le SNTRS n'a pas été pris en compte ni par la Direction ni par le Ministère. Concernant l'évaluation, nous considérons qu'elle doit être professionnelle et doit être faite par des pairs-expert (du même métier) et ne peut pas être une appréciation hiérarchique, souvent conduite par les DU qui sont loin d'avoir une connaissance exhaustive des métiers de leurs personnels. L'appréciation hiérarchique ne permet pas de prendre en considération l'ensemble des éléments nécessaire à l'évaluation des personnels. Le SNTRS s'est également exprimé défavorablement de la présélection aux concours introduite dans cette nouvelle version et ce, tant pour les chercheurs (dont il est question dans le texte) que pour les ITA. Le SNTRS a dénoncé la subordination de l'évaluation des ITA et des chercheurs à des grilles de l'AERES considérant qu'elle sort de ses prérogatives, tout en réfutant ses compétences en matière d'évaluation des personnels du CNRS.

BV : Le CNRS et le Comité national (CoNRS) n'ont plus la main sur les procédures. La décision de subdiviser des jurys en sous jurys doit rester à l'appréciation des sections et des Jury et non du Président du CNRS. Nous assistons à un ajustement des procédures du CNRS à celles des universités en créant des profils.

Alain CASTERA (AC) – SUD : Perte complète du dialogue social. Volonté de l'administration de verrouiller les procédures en allant dans le détail. A l'Art. 9, il y a un verrouillage des procédures managériales de l'évaluation des ITA.

La DRH s'est défendu, indiquant que la direction du CNRS avait alerté le ministère, considérant que le niveau de détails était peut-être un peu exagéré....

La Direction a mis au vote un amendement portant sur le 3^{ème} paragraphe de l'art.4 du dit décret :

Cet amendement **supprime** une phrase dans la première rédaction qui laissait planer le risque d'ingérence du président dans les concours de chercheurs :

"le Président du Centre national de la recherche scientifique peut être entendu par le jury d'admissibilité"

Pour dénoncer l'attitude de la Direction qui accepte ses amendements mais refuse nos amendements même si elle les trouve légitime, le SNTRS avec d'autres organisations n'ont pas pris pas à ce vote.

Vote sur l'amendement de la Direction :

Vote : 10 pour (Adm) – 2 contre (SGEN-CFDT) – 8 refus de vote (SNTRS-CGT, SNPTES-UNSA, SNCS-FSU, Sud recherche)

Le texte ainsi amendé a été soumis au vote :

Vote : 10 pour (Adm) – 10 contre (Organisations Syndicales)

2. Vote sur l'organisation de la sécurité des systèmes d'information.

Experts Pour l'Administration :

- Jean-Marc VOLTINI – Directeur de la Direction des Systèmes Information (JMV)

- Joseph ILLAND – Fonctionnaire Sécurité Défense (JI)

Pour le SNTRS CGT : Josiane TACK (JT)

Une série de textes définissant l'organisation de la sécurité des systèmes d'information au CNRS nous a été présentée. Cette organisation repose l'identification des acteurs de la Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) et de leurs missions, allant de la présidence du CNRS au titre d'autorité qualifiée en SSI, jusqu'aux chargés de SSI dans les unités. Au cœur de ce dispositif, se trouve un Responsable des SSI du CNRS (RSSIC). Cette fonction est stratégique et essentielle. Ce responsable aura en charge l'évaluation et la validation des systèmes de sécurité d'information, l'édition des recommandations ou de signaler des problèmes. Cette fonction est particulièrement sensible et requière une indépendance d'action et d'expression dans l'émission des rapports dont il sera chargé. Pour ces raisons, il est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général Délégué aux Ressources et au Fonctionnaire Sécurité Défense au regard des aspects de sécurité. Cependant, nous avons découvert dans le projet de décision que la Direction envisage également une subordination « administrative » de ce responsable à la Direction des Systèmes d'Information (DSI).

La Direction nous a donc présenté un projet de décision portant sur l'organisation de la SSI au CNRS, un projet de décision sur la création d'un comité de pilotage des SSI, et la lettre de mission qui sera adressée au Responsable des SSI du CNRS (RSSIC).

XI explique que le RSSIC a été pensé comme étant à la DSI sous l'autorité du DGDR tout en étant chargé de mission du Haut Fonctionnaire de Défense. Aucune solution n'est vraiment satisfaisante, il faut toutefois trouver un équilibre. La lettre de mission du RSSIC a été faite par le service juridique de la DRH et cela n'est fait qu'à titre expérimental pour un an. La formalisation de cette organisation fait l'objet de deux décisions. Le comité de pilotage est là pour conseiller le DGDR dans sa mission de SSI.

JT : « *Depuis le début vous êtes en pleine confusion des genres* ». Le RSSIC ne devrait pas être envisagé comme étant le responsable de la sécurité opérationnelle au sein de la DSI. L'organisation de la sécurité opérationnelle est du seul ressort de la DSI qui doit certes travailler en concertation avec le RSSIC mais qui reste le responsable fonctionnel. L'un réalise (opérationnel), l'autre contrôle et valide (fonctionnel).

Il manque une personne dans l'organisation de la SSI qui traiterai de la sécurité des systèmes d'information au sein de la DSI sans piloter la sécurité au sein de la SSI car ce rôle revient bien au RSSIC !

C'est ce schéma qui est utilisé dans la politique des SSI de l'Inserm par exemple, où, on trouve un RSSIC hors de la structure DSI et un Responsable de la Sécurité Opérationnelle (RSODSI), au sein de la DSI, qui propose la sécurité des SSI de la DSI, mais dont la validation doit être faite par le RSSIC.

Si on se réfère à la règle de l'art dans ce domaine, on s'aperçoit que les rapports entre DSI / RSSI sont largement débattus dans le domaine des entreprises privées, il est clairement dit « DSI et RSSI (RSSIC au CNRS) travaillent tous deux en mode non-hiérarchique (parce que transverse) », que les deux métiers peuvent s'opposer et que le RSSI peut porter ombrage au développement des projets de la DSI en les ralentissant, en mettant en défaut le manque de maturité coté sécurité du projet DSI. Que donc si les intérêts de ces deux métiers divergent, l'un ne peut être subordonné à l'autre.

Dans les universités, les RSSIC sont rattachées au DSI, le FSD est issu du personnel de l'Université.

Une telle architecture est liée au manque de maturité des universités en matière de politique de sécurité, ils n'ont pas l'expérience du CNRS en la matière. Nous n'avons pas à régresser au niveau des schémas de la Politique des SSI et prendre pour modèle un système immature. L'INSERM autre EPST a une politique de sécurité conforme à ce qu'on peut attendre en matière d'autonomie du RSSIC.

Dans le document présenté vous inversez les rôles entre DSI et RSSIC, vous proposez de valider le travail du RSSIC par la DSI, notamment à l'Art. 2.4 : « *Les décisions du RSSIC sont validées sur le plan technique, pour leur domaine de compétences par le FSD et le DSI, en lien avec le DGDR.* »

En effet vous énoncez que le travail du RSSIC est évalué par le DSI et le FSD, mais en fait c'est le contraire du moins pour ce qui est de la DSI. C'est le RSSIC qui évalue le travail de la DSI...

En outre, au regard des annexes que vous nous avez proposé, jamais le travail du RSSIC n'est validé par le FSD ou le DSI (dans votre tableau le MOA semble faire office de DSI)... et l'on note bien, en revanche, que « *la définition des objectifs de sécurité et prise en compte des moyens requis pour sécuriser* » est bien de la responsabilité du MOA et il se retrouve VALIDER par le RSSIC!

Rappelons que le MOA est souvent à la DSI celui qui prépare les dossiers d'externalisation. Donc, comme vous pouvez le constater c'est l'inverse de ce qui vous proposez dans le décret. Mieux, si vous regardez les pages suivantes de ces annexes, jamais le valideur du travail du RSSIC se retrouve être le MOA ou le FSD mais toujours le DGDR.

Votre phrase n'a donc pas de sens, nous demandons à ce qu'elle soit retirée.

Tout ceci vient du fait que l'Administration fait une confusion des genres entre les missions du RSSIC et de la DSI, et mélange opérationnel et fonctionnel !

JT demande ensuite au FSD d'intervenir et lui pose les questions suivantes :

Comment voyait-il la chaîne de sécurité? Et l'organisation qui se mettait en place?

Que pensait-il de l'organisation des universités et du fait qu'elles mettent le RSSIC dans la DSI et sous son autorité hiérarchique?

Que pensait-il d'un FSD qui était choisi au sein de l'établissement?

Pourquoi la revue sécurité de l'information c'était-elle arrêtée au mois de Mars 2011, alors qu'il s'agit d'un outil très précieux en matière de veille technologique dans le domaine de la sécurité informatique.

Les interventions des autres organisations syndicales vont dans le même sens que celle du SNTRS CGT.

Une idée supplémentaire du SNCS avec la notion de besoin de définir plus d'utilisateurs dans la chaîne fonctionnelle, avec une demande de représentants de grandes et petites unités.

XI répond au SNCS en disant que le comité de pilotage a été élargi aux SSI des DR qui s'occupent des petits laboratoires et qui sont désormais dans la boucle.

Jl : Il a commencé par dire qu'il dépendait hiérarchiquement du Président du CNRS (répété deux fois) et qu'il avait un devoir de réserve en tant que FSD. Il ne voulait pas rentrer dans un débat polémique mais il répondra à l'interpellation. Il décrit une notion de management dans les fonctions de RSSIC et effectivement l'administration n'en tient pas compte dans son modèle d'organisation. Elle ne traite que du RSSI opérationnel qui lui, est bien affecté à la DSI, mais n'a pas en charge la validation de la sécurité informatique comme le RMSSI (*Responsable manager des SSI, défini comme le RSSIC dans le cas présent*) qui a pour mission de manager la sécurité des SSI.

De nouveaux textes décrivant cette conception de la chaîne Politique de SSI (PSSI) vont bientôt être publiés, ils sont en préparation.

Pour ce qui est de la PSSI qui se met en place, lorsqu'on regarde un document officiel fourni par les services de HFSD (Haut Fonctionnaire Sécurité Défense), on s'aperçoit que la solution d'intégrer le RSSIC au niveau de la DSI, même si cette approche n'est pas interdite, correspond dans le document à une majorité de combinaison dans la chaîne des responsabilités qui sont en rouge, c.-à-d. qui correspondent à des solutions dangereuses en matière de sécurité.

Pour pallier ces risques il faut mettre des gardes fous, et c'est ce qui est fait. Avec notamment le fait que le RSSIC est chargé de mission auprès du FSD.

Le FSD dit clairement que pour lui le RSSIC devrait être rattaché au FSD. Qu'il s'agit de la solution la mieux adaptée en matière de sécurité. Il rappelle que pendant 8 ans, c'est le FSD qui avait en charge la sécurité de la SSI au CNRS.

Suite à l'interpellation de la Direction par le SNTRS sur l'arrêt de la parution de la revue de sécurité de l'information, JMV a pris la parole pour dire que la revue allait bientôt reparaitre mais qu'il fallait tout réorganisé et que ça prenait du temps.

XI précise qu'il n'a jamais demandé au FSD d'arrêter la publication de cette revue...

JT : Pourquoi défaire ce qui marche et le mettre à la DSI, qui avoue elle-même ne pas être en capacité de faire le travail dans des délais raisonnables ? un RSSIC n'a rien à y faire !

Elle demande aussi pourquoi la Direction a choisi la solution « d'organisation PSSI » qui nécessite de mettre des gardes fous pour assurer une certaine neutralité au RSSIC alors qu'il existe des schémas organisationnels plus simples qui ne nécessitent pas ces garde-fous!!

Jl : Il a justifié l'arrêt de parution du bulletin sécurité de l'information, depuis le dernier numéro en Mars 2011. Depuis le départ d'un personnel de son service en décembre 2010 et la décision de « non remplacement » par la Direction, il avait eu du mal, seul, à suivre ce travail. Il a malgré tout édité deux exemplaires, l'un en Décembre l'autre en Mars. Cependant la charge de travail était trop lourde pour lui seul. Il espère que ce travail reprendra dès que le nouveau RSSIC sera nommé.

XI amende le texte en plus des deux proposés en pré-CTP : Art : 2.4 « /.../ validé par le DGDR qui demande l'avis du FSD et du DSI ».

JT demande que la lettre de mission soit modifiée afin qu'il n'existe plus de confusion entre le rôle opérationnel et managérial.

XI insiste sur le fait que l'idée est bien d'arriver à une réussite opérationnelle et que le dispositif n'est qu'une expérimentation d'un an !!

La direction a soumis 3 amendements qui ne remettent pas en cause la subordination du RSSIC à la DSI.

Vote sur les 3 amendements:
- Pour : 17 (Administration SNPTES, CFDT, SNTRS CGT)
- Abstentions : 3 (SNCS, Sud)

Le SNTRS a pris acte que la Direction a choisi délibérément la confusion dans les missions du RSSIC des rôles fonctionnelle et opérationnelle. Aussi, nous avons soumis un amendement au projet de décision d'organisation de la SSI afin d'assurer l'indépendance du RSSIC conformément aux arguments des experts.

- amendement « SNTRS » :

A la place de « le RSSIC est rattaché administrativement à la Direction des systèmes d'information »

Nous avons proposé : « le RSSIC est rattaché au DGDR »

Vote sur un amendement du SNTRS :

Pour : 7 (SNTRS, SNCS, CFDT)

Abstentions : 2 (SNPTES)

Contre : 11 (Administration, Sud)

Vote sur le texte amendé par la Direction :

Pour : 10 (Administration)

Abstentions : 6 (SNPTES, SNCS, CFDT)

Contre : 4 (SNTRS, Sud)

QUESTIONS DIVERSES

Bilan RGPP

XI ne souhaite pas s'étendre sur le rapport de l'IGAENR. Il souligne qu'aucun établissement n'a plus fait preuve de concertation et de transparence que le CNRS. Ceci dit, le SNTRS lui a rappelé que nous l'avons « aidé » initier cette concertation encore insuffisante. L'IGAENR a donné en juin un rapport intermédiaire qui fait l'objet d'un débat contradictoire et qui ne sera pas rendu public car il n'est pas finalisé. Seul le rapport définitif sera rendu public à la fin septembre. La direction convient d'une réunion le 18 octobre pour échanger sur l'analyse de ce rapport ainsi que des propositions de la Direction dans un plan d'action qui seront présentées au CT du 16 décembre 2011. Dans l'intervalle la Direction refuse de convenir d'un calendrier de réunions pour discuter de ce plan d'action, considérant que celui-ci doit être préalablement validé par la CMPP (Ministère). La mise en place du plan devrait intervenir dès janvier 2012.

Le SNTRS a signifié son inquiétude. La remise du rapport et la présentation au Comité Technique du plan d'action seront espacé de 2 mois durant lesquels une seule réunion est programmée... Cela nous fait craindre un passage en force de mesures qui ne viseront qu'à réduire le nombre de postes.

Projet de Loi Sauvadet (déclinaison de l'ex protocole Tron) relatif à l'intégration des non titulaires

XI n'ira pas plus loin que la directive du CNRS qui préconise de prendre des mesures conservatoires uniquement pour les CDD répondant aux conditions mais étant rémunérés sur subventions d'état. Il souligne qu'il n'est pas possible de dépasser le cadre légal et de prendre des mesures conservatoires sur des lignes budgétaires qui ne seraient pas pérennes. Il demande d'attendre que la loi sorte.

Le président désapprouve l'attitude de certains Directeurs d'Unité « qui ont abusé des contrats à durées déterminées ». Il dénonce le manque de déontologie de certains responsables d'unités, les qualifiant « d'irresponsables » et condamne l'usage des CDD sur des durées très longues. Selon lui les CDD doivent être limités en quantité et en durée.

Le SNTRS s'est opposé à cette caricature indiquant que les « règles du jeu » auxquels les Directeurs d'unités sont soumis incitent l'autofinancement via des ressources propres pour financer autant que possible leur fonctionnement comme leurs personnels. Les Directeurs comme les unités sont évalués sur leurs aptitudes à mettre en œuvre cette politique. Sont-ils réellement responsables et à l'origine de cette situation ? Il semble que M. Fuchs le considère.

Nouvel Espace statutaire : Réforme des catégories B et des Assistants Ingénieurs

CDA : La Direction rencontrée la semaine précédente le ministère sur ces questions. Il n'y aura pas d'ouverture de concours en Technicien Sup (technicien de classe supérieur) pour les bac+2 comme le prévoit la loi, tant que le corps des Assistants Ingénieurs existera au CNRS.

Informations :

Monsieur Inglebert a remercié Mme D'Argouges pour son activité en tant que DRH et a annoncé qu'elle prendrait ses nouvelles fonctions de Délégué le 1^{er} octobre prochain. Elle sera remplacée à la Direction des Ressources Humaines par Christophe COUDROYE, énarque, actuellement secrétaire général de l'INPES - DGAFP. Il prendra également ses fonctions au 1^{er} octobre 2011.

Rapport CE SNTRS du jeudi 8 septembre 2011

Jean KISTER

Nous avons tendance à qualifier chaque rentrée sociale d'« inédite ». Ainsi, l'année dernière, à la même période, nous étions en plein conflit pour refuser la réforme du système de retraite du gouvernement. Nous avons une grande manifestation interprofessionnelle le 7 septembre 2010 !

Cette rentrée de septembre 2011 est à nouveau marquée par une situation politique, sociale, économique extrêmement lourde d'enjeux tant nationaux qu'internationaux. La « crise » actuelle (depuis 2008) du capitalisme éclate avec violence et ce sont les peuples qui payent chèrement le prix des spéculations financières de ces dernières années. Après la crise bancaire de 2008, les Etats se sont massivement endettés au point qu'ils veulent aujourd'hui imposer aux peuples des plans d'austérité sans toucher aux profits des capitalistes de la finance et des grands groupes.

Mais les peuples se soulèvent, des révolutions ont eu lieu notamment dans le monde arabe : après la Tunisie, l'Egypte, c'est maintenant la Libye, la Syrie ... Même si parfois ces « révolutions » sont menées dans des conditions un peu troubles : ainsi, en Libye, les « rebelles » qui ont libéré Tripoli étaient dirigés par un ancien Chef d'Al-Qaïda, le soutien des « démocraties » occidentales à cette « révolution » a une forte odeur de pétrole ... Mais, malgré tout, ces révolutions sont bien le signe que les peuples ne se laissent plus faire !

Il ne faut pas aussi oublier ce qui se passe dans la corne de l'Afrique où plus de 12 millions de personnes sont menacées de famine ! C'est aussi une des conséquences de cette course effrénée aux profits de ce système capitaliste !

Des luttes importantes ont eu lieu ou sont en cours en Europe contre les conséquences de ces politiques d'austérité : en Grèce, en Italie et en Espagne (où des fortes mobilisations ont eu lieu le 6 septembre), en Israël, avec le mouvement des « Indignés » qui s'étend un peu partout (mais pas en France !). Une manifestation Européenne appelée par la CES (et soutenue par la CGT) aura lieu le 17 septembre en Pologne.

En France, le gouvernement a profité de l'été pour préparer les Français à une période d'austérité et à une politique de rigueur. L'adoption du pacte « Euro plus » en mars dernier ne visait qu'à mettre sous tutelle les budgets nationaux des pays européens en régentant leurs politiques économiques pour permettre une meilleure compétitivité et la libéralisation des services publics. Aujourd'hui, sous prétexte de défendre l'euro mais en fait pour assurer la constitutionnalisation d'un carcan libéral pour les Etats, Sarkozy veut imposer la « règle d'or » des finances publiques.

Argumentant sur la volonté de revenir à l'équilibre budgétaire pour « épargner les générations futures », le gouvernement prépare des heures sombres pour les Français. Les annonces faites le 24 août dernier, qui entrent dans ce processus, sont injustes et inévitables. Le gouvernement ne compte pas revoir sa politique économique.

Il refuse de supprimer les 170 milliards d'exonérations et d'aides fiscales faites aux entreprises, et fait le choix de faire encore payer l'addition aux salariés par :

- une hausse du prix de certains produits de consommation courante,
- une hausse des contrats des complémentaires Santé,
- un gel de subventions de l'Etat aux collectivités territoriales, promesse d'une hausse des impôts locaux et de la baisse des services publics

De même, la contribution exceptionnelle demandée aux grandes fortunes, qui devrait rapporter 200 millions d'euros, n'est que de la poudre aux yeux et ne peut occulter les 2 milliards perdus par la réforme de l'ISF, alors que l'INSEE annonce une nouvelle hausse de la pauvreté en France, avec 8,2 millions de personnes vivant avec moins de 1000€ par mois.

Dans la continuité des politiques antisociales menées précédemment, l'austérité justifie encore de restreindre les budgets alloués aux services publics :

- Accentuation de la RGPP et le renforcement des suppressions d'emplois de fonctionnaires,
- Réorganisation, fusion et fermeture de services ;
- Suppression de classes et de filières dans l'Education
- Recours massif à des personnels précaires
- Extension de l'externalisation des missions de l'Etat au secteur privé comme cela se pratique déjà au ministère de la Culture,
- Disparition des services de formation et d'orientation,
- Dégradation des conditions de travail,
- Maintien du gel des salaires.

Le gouvernement Français veut imposer une réforme constitutionnelle afin d'inscrire la fameuse « règle d'or » sur l'équilibre des finances publiques. Ce projet a été adopté au Sénat le 11 juillet et à l'Assemblée Nationale le 13 juillet. Le Président de la république voudrait convoquer un Congrès qui doit recueillir au moins 60% des voix pour changer la constitution.

Le gouvernement et les médias mènent une forte campagne sur la nécessité d'une « union nationale » en culpabilisant tous ceux qui dénoncent cette duperie ! La CGT est fermement opposée au Pacte Euro Plus et à cette « règle d'or » ! (voir les argumentaires disponibles sur le site confédéral).

En fait, les déficits publics ne sont pas dus à un excès de dépenses publiques mais à un défaut de recettes, conséquence directe des choix faits par ce gouvernement avec les divers cadeaux fiscaux au patronat et aux grandes fortunes (bouclier fiscal, abandon de l'impôt sur la fortune (ISF), exonération des charges sur les heures supplémentaires (Loi TEPA), ...). Ces mesures d'austérités ne peuvent qu'amplifier la crise alors qu'il faudrait lancer une véritable réforme juste de la fiscalité en faisant payer ne serait-ce qu'au même niveau le capita et le travail, ce qui n'est pas le cas actuellement.

D'où la nécessité d'une forte mobilisation des salariés en cette rentrée ! Les 5 confédérations CGT, CFDT, FSU, UNSA et Solidaires ont, non sans mal, appelé à une journée de mobilisation interprofessionnelle le mardi 11 octobre ! Pour la CGT, cela doit être un moment fort de manifestation, avec grève, pour refuser le plan d'austérité du gouvernement et exiger d'autres choix. La CGT vient de sortir un 4 pages avec 10 exigences pour cette journée d'action du 11 octobre :

- 1) Revaloriser les salaires, pensions et minima sociaux (dont le SMIC à 1700 euros)
- 2) Contrôler les aides publiques aux entreprises
- 3) Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements
- 4) Suppression des exonérations fiscales et sociales sur les heurs supplémentaires
- 5) Stopper les suppressions d'emplois (notamment arrêter la suppression d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite)
- 6) Développer les politiques publiques et les moyens des services publics
- 7) Réformer la fiscalité en profondeur (revoir l'impôt sur les revenus, augmenter l'ISF, ...)
- 8) Créer un pôle financier public
- 9) Taxer les mouvements spéculatifs des capitaux
- 10) Mettre en place un fond européen de solidarité sociale et de développement économique

Mais l'unité syndicale, nécessaire pour le succès des mobilisations, n'est pas toujours simple : l'attitude plus que mitigée de la CFDT et de l'UNSA pèse pour limiter les formes d'action de cette journée du 11 octobre. Et FO continue son cavalier seul,

navigant entre un discours « révolutionnaire » à des actes plus que réformistes comme sa participation à l'Université d'Eté du MEDEF ! La CGT doit tout faire pour la réussite de cette journée du 11 octobre, sans tomber dans la tentation de l'isolement.

Dans l'Education Nationale, la FSU a imposé depuis juin une journée d'action le mardi 27 septembre contre les suppressions de postes, rejointe par tous les syndicats de l'Education, par les parents d'élèves (FCPE), les lycéens (UNL) et les étudiants (UNEF). Les syndicats de l'enseignement privé se sont joints aussi à cette journée d'action ce qui est une première. Il est évident que cette date n'a pas été choisie par hasard par la FSU, mais en fonction des futures élections professionnelles. Néanmoins, l'Intersyndicale Enseignement Supérieur – Recherche vient de décider d'appeler à cette journée du 27 septembre sur les revendications convergentes entre Education et Enseignement Supérieur. Elle a aussi appelée à la journée interprofessionnelle du 11 octobre.

Le Bureau National du SNTRS pense aussi qu'il faut appeler les personnels de la recherche à se mobiliser pour ces 2 journées d'action, à partir de nos revendications : sur les salaires et l'emploi, contre la précarité, contre la RGPP, et pour l'avenir des EPST. (Pour Paris, la manifestation du 27 septembre partira à 14H30 du Luxembourg).

Et il ne faut pas oublier le contexte électoral de cette période : il est important de montrer que la CGT, que le SNTRS lutte pour d'« fendre les salariés ! C'est le moment de sortir nos nouveaux badges et drapeaux SNTRS CGT !

Enfin, il ne faut pas oublier aussi la journée d'action intersyndicale des retraités du 6 octobre.

Dans la Recherche, cet été a vu les 2^{ème} appels d'offres du Grand emprunt être lancées : Equipex2, Labex2, Idex2, ...

Au CNRS, la Direction a annoncé une enquête auprès des Directeurs d'Unités pour afficher les thématiques qui seraient choisies pour le recrutement des chercheurs, en ciblant en priorité les laboratoires sélectionnés par le Grand Emprunt. Le SNTRS a aussitôt réagi par un communiqué le 25 juillet. La CPCN a aussi sorti un communiqué alertant sur les dangers de cette démarche. SLR a lancé durant cet Eté une pétition et a organisé une Assemblée Générale des Directeurs d'Unités et des élus du Comité national pour ce jour, 8 septembre, à Jussieu.

Nous attendons aussi la suite de l'audit RGPP au CNRS alors que le rapport de l'IGAENR vient de sortir hier pour l'INSERM : il y est question, entre autre, de passer de 5 à 2 ou 3 Délégations Régionales en Ile de France, de recentraliser le DSI (informatique) sur Paris en supprimant les RRI en région, d'accentuer l'externalisation du DSI, et de généraliser la gestion des unités INSETM par les universités avec la DGG.

Il y a donc urgence à mobiliser les personnels sur les conséquences de cette RGPP, notamment à l'occasion des journées d'action des 27 septembre et 11 octobre, en lien avec la campagne électorale pour les CT, CAP et CCP.

A noter aussi que Péresse, Ministre du Budget, vient d'envoyer une lettre pour « recenser et évaluer les pratiques d'externalisation » dans toutes les administrations.

Enfin, il faut s'attendre à ce que la réforme des catégories B (avec la situation des AI) s'applique bientôt aux ITA des EPST, selon sans doute les mêmes conditions que celles des ITRF (Universités), dont le décret a été publié cet Eté au JO.

Le projet de loi sur la « résorption » de la précarité dans la Fonction Publique (suite au protocole TRON), a été adopté hier au Conseil des Ministres. Il doit passer au Parlement en urgence (une seule lecture) pour une application en début 2012. Mais le plus important est la circulaire du Ministère de la Fonction Publique précisant les modalités d'application de cet accord, sans attendre la loi, certaines dispositions n'étant pas du ressort d'une loi. Elle a été envoyée à tous les Ministères (dans une version non encore signée) et elle comporte 3 points essentiels :

- 1) L'obligation de faire dès maintenant un recensement des ayants droits ;
- 2) Une obligation de stabilisation des CDD en fin de contrat
- 3) L'ouverture de négociations avec les organisations syndicales.

Le Bureau National du SNTRS appelle toutes les sections à faire connaître cette circulaire auprès des CDD, à interpeller les Directions pour son application immédiate, à faire remonter les dossiers des CDD possibles ayants droits !

L'Intersyndicale ESR, quelque soit les avis sur le protocole TRON, a demandé une entrevue au nouveau Ministre WAUQUIEZ sur ce sujet, sans réponse à ce jour. La FERC sera reçu par le Ministre le 26 septembre : nous y serons présents pour l'interpeller sur ce sujet, entre autre.

Enfin, n'oublions pas que les non titulaires sont aussi électeurs pour élections aux Comités Techniques et pour les CCP !

Ces mobilisations doivent évidemment s'inscrire dans la campagne électorale pour les élections générales dans la Fonction Publique du 20 octobre !

Le SNTRS a déposé des listes (CT, CAP, CCP) dans les EPST où nous sommes présents (sauf pour l'INSERM où il n'y a pas d'élections, qui ont eu lieu en 2010) : CNRS, INRIA, IRD, INED, IFFSTAR (liste commune CGT car regroupement de l'INRETS et du LCPC), et mêle à l'ANR ! Il ne faut pas oublier les élections aux CT des Universités, où les personnels des unités mixtes hébergées sont électeurs et éligibles. Le SNTRS a dans plusieurs universités participé à des listes FERC avec la FERC-Sup. Il y a une campagne nationale Fonction Publique au niveau confédéral (voir affiches, vidéos sur le site CGT), une journée spéciale étant prévue le 15 septembre à Toulouse. Bernard THIBAUT ira dans plusieurs villes pour cette campagne et notamment à Montpellier le 29 septembre pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Il y a une vidéo pour cette élection disponible sur le site de la FERC. Le Bureau National du SNTRS prépare un 4 pages A3 que nous voulons diffuser à 1500 exemplaires !

Avec ces élections, il s'agit à la fois d'assurer un rapport de force vis-à-vis des Directions d'organismes et du Ministère mais aussi d'un enjeu de représentativité pour le SNTRS, puisque je rappelle que celle-ci sera mesurée maintenant à partir des résultats des élections aux Comités Techniques : seront considérés comme représentatifs les syndicats ayant au moins un siège dans un CT. L'attribution des droits syndicaux (décharges, locaux, crédits, ...) dépendra de cette représentativité, des négociations sont en cours au niveau du Ministère de la Fonction Publique devant aboutir pour la fin de l'année 2011 à de nouveaux décrets.

Enfin, début 2012, nous aurons des élections pour le renouvellement des sections du Comité Nationale du CNRS et des Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS) et du Conseil Scientifique (CS) de l'INSERM.

En conclusion, pour réussir les mobilisations sur les salaires, l'emploi, contre la précarité, contre les conséquences de la RGPP, pour la défense des EPST, il faut être plus fort ! cela passe nécessairement par :

- Gagner un vote massif SNTRS aux élections aux CT, CAP et CCP en octobre,
- Accroître le nombre d'adhérents au SNTRS
- Renforcer la vie des sections

Soit autant d'enjeux de notre prochain 27^{ème} congrès du SNTRS qui aura lieu du 6 au 9 décembre 2011 à Dourdan !

Compte-rendu de l'AG du 08 septembre 11 des DU et membres du Comité National de la recherche Scientifique (CoNRS), fait par P. Sourrouille, présente en tant qu'élue SNTRS-CGT au CS de l'INEE.

Il y avait 170 participants et l'AG a été très courte, 2H, comme voulu par les organisateurs (Trautmann et Meunier) qui voulaient qu'en 1^{er} lieu, des propositions d'action concrètes (boycott de la demande de la direction aux DU, etc.) soient faites en votant une motion et que nous discutons de ce qui se préparait de façon plus générale (diminution des recrutements et baisse du budget en 2012, RGPP, etc.).

Résumé des principales interventions :

Lorena Klein BN SNTRS a apporté le soutien du SNTRS qui dès juillet a demandé l'annulation des nouvelles modalités de recrutement des chercheurs. Elle a ensuite parlé en tant qu'élue au CS de l'institut de chimie pour expliquer comment ils avaient eu la discussion dans leur CSI en juillet.

Un représentant du SNPREEES a aussi apporté le soutien de son syndicat contre le fléchage, en informant aussi du projet de modification du décret sur les recrutements, présenté au CTP le 09 septembre et en revenant sur le contexte général des attaques pour démanteler le CNRS. Il a proposé d'aller au ministère et demandé que l'AG vote contre les modifications du décret statutaire, mais ceci n'a pas été soumis au vote par le président de séance, A. Trautmann.

Un représentant de SUD a lu une déclaration reprenant tous les problèmes auxquels les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur sont confrontés.

Un représentant du SNCS a détaillé les points soumis au CTP du lendemain ayant pour but d'accentuer une certaine mainmise de la direction du CNRS sur les jurys de concours chercheurs et de graver dans le marbre l'entretien annuel d'activité pour les IT.

Bruno Chaudret, Président du Conseil Scientifique (CS) du CNRS a annoncé le report de la réunion du bureau de la CPCN (Conférence des Présidents du Comité National) qui devait avoir lieu le jour-même concernant le nouveau périmètre des sections et l'affichage des postes aux concours. A. Fuchs a répondu à la CPCN qu'il y aurait consultation du C3N (CS du CNRS, bureau de la CPCN et présidents des CSI) donc pas de mise en application pour les concours 2012. La direction du CNRS a donc commencé à faire marche arrière, mais les attaques vont se poursuivre concernant un budget 2012 et un nombre de poste en forte baisse. Le CNRS est en pointe pour appliquer la RGPP, il y aura des licenciements (massifs) de CDD arrivant

à 6 ans (protocole Tron). Concernant les Idex : quand on n'y est pas on n'aura pas d'argent et quand on y est, on n'est pas sûr d'en avoir, mais on est sûr de perdre son autonomie et la démocratie.

Etienne Bustarret, Président de la CPCN est intervenu aussi sur la situation générale en concluant que la direction du CNRS comptait sur le renouvellement du CoNRS en 2012, car avec des nouveaux membres cela pourrait lui être plus facile de faire passer ses réformes. Il appelle à être candidat et à voter pour les élections au CoNRS.

Un chercheur, membre du CSI INSB a « accusé » les OS et surtout le SNCS de co-gestion avec la direction de cette politique qui abouti maintenant à un tel recrutement par fléchage. En effet, dans tous les contrats signés par le CNRS, il y a un volet « recrutement » qui l'engage à cibler. Un grand nombre de postes sont donc "gagés". Le CS de l'INSB a demandé à la direction quel était ce nombre et combien il restait de postes non fléchés, mais il est toujours sans réponse.

Un DU de SHS est intervenu pour affirmer que la communauté n'était aucunement liée par de tels engagements de la direction qui ne sont pas inscrits dans le marbre et il appelle à se battre contre.

Moi-même, Patricia Sourrouille, suis intervenue, en tant qu'élue SNTRS au CS de l'INEE pour expliquer que lors de la réunion du CSI du 04 juillet, ni F. Gaill, directrice de l'INEE, ni A. Fuchs, n'avaient parlé du courrier pourtant en cours d'envoi aux DU... Ai fait le lien entre ce recrutement des chercheurs par fléchage thématique et géographique avec celui des IT mutualisés sur des plateformes pour gérer la pénurie de personnels... Ai demandé que l'AG vote aussi sur la revendication d'annulation de ces nouvelles modalités de recrutement. J'ai dû vraiment insister auprès de Trautmann pour qu'il la mette au vote (unanimité).

L'autre vote (presque unanime), fait avant, a porté sur les modalités de réponses des DU dans le logiciel « Dialog ». Le choix de l'AG a donc été de répondre à l'enquête de la Direction auprès des DU par l'intitulé exact des sections du CoNRS dont dépendent les labos et pour la quantification, par le nombre de postes IT statutaires.

J'ai aussi proposé qu'une assemblée plénière du Comité National soit appelée. B. Chaudret (CS CNRS) a répondu que c'était prématuré qu'il fallait attendre le budget.

En 2^{ème} partie, Trautmann souhaitait faire adopter un texte assez long concernant la situation en générale. La lecture a commencé et la discussion aussi puis certains ont dit que ce n'était pas possible, alors l'AG s'est arrêtée là, sans le voter.

Compte-rendu syndical SNTRS-CGT du Conseil Scientifique de l'INEE (Institut Ecologie Environnement) du 04 juillet 2011

Préambule

- Cette réunion a été précédée d'une intersyndicale des élus disponibles la veille, le dimanche à 18H ! Tous les présents ont exprimé le vœu de tenir les réunions du CSI un autre jour que le lundi pour faciliter sa préparation la veille, de nombreux élus venant de province, ce qui a été transmis et accepté par la direction de l'INEE. Nous avons décidé de soumettre au vote du CSI les 2 recommandations du CSI de l'INSU du 31 mai concernant l'audit RGPP au CNRS et le Grand emprunt, mais ceci ne sera pas tenu. Nous avons discuté de la façon la plus pertinente de poser des questions à A. Fuchs et il a été décidé de se mettre d'accord le matin sur des questions écrites qui lui seraient remises avant, celui-ci ayant déplacé sa venue à 16H30.
- En résumé du CSI :
 - Pour 2012, la direction de l'INEE veut recruter plus de chercheurs en CLD (CDD), CDI et chaires tout en faisant le choix de « favoriser » le recrutement d'IT de haut niveau sachant tout faire et mutualisés.
 - L'ANR s'est déclarée non responsable des CDD que génèrent ses contrats car elle ne fait que financer, c'est le CNRS qui est l'employeur. Elle reconnaît ne pas être capable de financer des projets scientifiques vraiment novateurs et risqués.
 - L'AERES est une agence spécialisée dans la notation ayant pour « client » tout ce qui existe dans l'ESR, pour le pilotage de la recherche. L'évaluation par les pairs a été remplacée par celle de ses experts...
 - Et enfin, A. Fuchs présent de 16H30 à 18H30 n'a pas trouvé le temps d'évoquer le courrier que nous ignorions, adressé aux Directeurs d'Unités et visant à mettre en place un recrutement des chercheurs sur la base d'un coloriage généralisé et géo-localisé sur les sites des Labex et Idex. On peut être inquiet du rôle que la Direction voudrait nous faire jouer quand on sait que le CSI devrait donner un avis ! Depuis des communiqués syndicaux du SNCS-FSU et du SNTRS-CGT, nous ont informé de la régression que cela constitue et appellent à combattre la mise en place de ces nouvelles modalités. Une lettre "Pas de vacances pour le CNRS" est proposée à la signature des DU et des élus au CoNRS. Des recommandations ont été votées aux CSI de l'INSU et de l'INSB.

Membre du bureau du CSI de l'INEE, j'ai depuis proposé que nous organisions un vote par mail reprenant à notre compte ces recommandations car le CSI de septembre a été annulé et le prochain ne se tiendra qu'en novembre.

Direction de l'INEE : Présentation de F. Gaill, Directrice de l'INEE et discussion sur les recrutements de 2011 et 2012.

F. Gaill a évoqué un fléchage de postes en disant que la stratégie optimale serait d'afficher des postes sur des thématiques larges, comme aurait été fait à Montpellier (*sic*), pour 2 ou 3 ans et permettre ainsi aux postulants de préparer leur candidature. Ceci constituerait un vivier restreint ce qu'elle a qualifié de « délicat ». Elle n'a pas du tout parlé de la lettre du 27 juin qu'elle avait pourtant certainement envoyée aux DU et sans la connaître, nous ne pouvions pas comprendre le vrai sens de ses propos.

Un comité de l'interdisciplinarité a été mis en place dans lequel chaque institut est représenté par un DAS. Ce comité détermine quel domaine pourrait être financé, coordonne les PIRS, les réseaux métiers, les actions interdisciplinaires internationales. Le groupe de travail remettra ses propositions fin août.

Concernant les chaires, elle a annoncé que le bilan était mitigé selon les Instituts mais que pour l'INEE, elles avaient permis d'avoir une politique de site et de recruter des chercheurs de bonne qualité. Elle a parlé de problèmes concernant le sursalaire et la complexité administrative. L'INEE va poursuivre le recrutement sur des chaires contrairement à d'autres instituts dans une situation où le ministère cesse de les financer en plus des postes de chercheurs à plein temps.

A noter que les détachements ne sont pas remboursés, le CNRS perd ainsi environ 15% de ses agents dans les services de l'état.

Concernant l'emploi IT, il y a un consensus entre instituts pour rééquilibrer le ratio IT/Chercheurs pour maintenir l'outil scientifique ainsi que la BAP J nécessaire aux unités, en forte demande de recrutement et sur des postes qui peuvent être de haute technicité. Elle insiste sur la nécessaire mutualisation des fonctions support et affirme le fort besoin d'un corps d'ingénieur en écologie globale. Une éventuelle création d'une BAP spéciale dans ce domaine sera évoquée par la suite.

Pour elle, les CLD (CDD de longue durée) sont un outil formidable pour les doctorants, post-doctorants et chercheurs associés ainsi que les CDI qui permettent l'accueil de chercheurs de très haut niveau et malheureusement leur nombre lui semble trop dérisoire.

Puis pour 2012, elle a cité les contraintes fortes pesant sur la masse salariale tels que GIPA, CET, chaires, CDI de l'accord Tron, etc. Il devrait y avoir remplacement de tous les départs à la retraite, mais pas des autres départs définitifs comme par exemple ceux vers l'université. A l'INEE, il devrait y avoir 40 départs à la retraite (34 en 2013, de moins en moins jusqu'en 2017). C'est dans la moyenne du CNRS de 3%. Pour 2012, les recrutements devraient être en baisse de 10 à 20%.

La direction de l'INEE veut donner la priorité aux postes d'ingénieurs plutôt que de chercheurs (sections 20 et 31, un peu moins en 29) et promouvoir un corps d'ingénieur pour l'acquisition de connaissances multiples. Pour l'emploi IT, elle souhaite mettre l'accent sur les hauts niveaux de technicité (ingénieur) quelques soient les domaines, en mutualisation dans le cadre d'une politique de site via les DIPEE et aussi un réservoir de techniciens pour les études de terrain!

Elle est pour développer l'emploi de chercheur non-permanent en CLD, comme vivier pour explorer de nouveaux champs disciplinaires.

Elle veut diminuer le nombre de postes de DR2 au profit de DR2 externes de sites et de thématiques, donner une priorité au recrutement de chercheurs mathématiciens, informaticiens et chimistes, encourager des juristes, sociologues et économistes, développer les approches en modélisation, amplifier les liens avec la chimie en section 20, 29 et 45, renforcer l'écologie fonctionnelle en 20 et les thèmes en écologie globale en 31.

Les écotrons et les stations d'écologie expérimentale seront réunis en un seul TGIR. Les zones ateliers (ZA) et les Observatoires Hommes Milieux (OHM) devraient se regrouper dans un nouveau TGIR national « territoires » proposé par l'Alliance Allenvi. Il y aura la mise en place d'un réseau-métier des bases de données avec ouverture d'un site web et création d'une UMS dédiée à l'assistance aux unités.

Des écoles thématiques seront organisées en chimie, polaire, génomique environnementale et techniques innovantes.

La direction de l'INEE ne répondra pas à mon intervention pour dénoncer la politique ainsi affichée en faveur de plus d'emplois de non-titulaires en CLD/CDD et CDI, de chaires, d'IT de haut niveau sachant tout faire et mutualisés, constituant une remise en cause grave des statuts, des métiers et qualifications, qu'en y ajoutant les externalisations prévues par la RGPP, cela aura des conséquences de plus en plus graves sur les personnels et sur la façon de mener les recherches dans les laboratoires, déjà fort touchés par les baisses de crédits, etc.

ANR : Présentation de P. Freyssinet et de M. Héral, respectivement Directeur Général Adjoint et Responsable du Département « Environnement » de l'ANR (Agence National de la Recherche) et discussion.

1/ Présentation générale

En 2005, le budget de l'ANR était de 700 M€ dont 539M€ en appels à projet (AAP), en 2010 de 793 M€ dont 646 M€ en AAP et 22.7 Md € pour les investissements d'avenir. En 2011, il est de 711 M€ dont 566 en AAP, donc 10% de baisse.

La demande des chercheurs est croissante : 6447 projets soumis en 2010 soit +7% par rapport à 2009 pour 1353 projets financés. En 2010, le taux de sélection était de 21,6%, il était de 23% en 2009, il devrait baisser en 2011.

269 projets sont en PPP (partenariat public privé) et les équipes académiques recherchent des labels de pôle de compétitivité.

Du fait de la baisse du budget en 2011, une partie des programmes seront financés sur 2012.

Le taux du préceptif a augmenté, il est à 11% et pourrait passer à 20% pour les organismes en coût complet.

En 2011, il y a eu la création de chaires industrielles financées à 50% par l'ANR et 50% par les industriels, sur 4 ans renouvelables.

L'ANR ne finance que des équipes françaises, mais 10% des projets sont en collaboration internationale dont 68% avec l'UE et l'ANR accepte la sous-traitance pour des pays du sud.

L'interdisciplinarité est présente dans plusieurs programmes thématiques comme celui sur les « changements environnementaux planétaires » qui sera renouvelé. Il y aura le lancement d'un nouveau programme : « sociétés innovantes ».

A ma question sur le fait que l'ANR ayant engendré des milliers de CDD, émiettant l'emploi scientifique, précarisant les personnels, allait-elle reverser ses crédits pour la titularisation des CDD qui en réalité occupent des emplois permanents ? La réponse a été que l'ANR n'est responsable de rien car elle ne fait que financer et c'est le CNRS qui emploie. Parmi ses 5000 projets financés, il y a beaucoup de thésards et de post-doctorants. La France devrait-elle renoncer aux post-docs (1000) ? Cependant, l'ANR enquête sur le devenir de ses CDD et le taux d'emploi est de 95%, mais bien sûr pas en CDI ou postes fixes !

Une autre intervention a souligné qu'il faudrait définir la durée du post-doc car au bout d'un moment, on devient chercheur précaire et l'enchaînement des post-docs modifie la vision scientifique... Elle revient sur le coût de fonctionnement de l'ANR qui est de 3.6% de son budget soit environ 25.2 M€, c'est plus que le budget des SHS.

L'ANR a réalisé l'évaluation des projets des investissements d'avenir, elle est garante de la procédure mais n'est pas mandatée pour faire de la stratégie, ceci revient au comité de pilotage.

2/ Présentation très descriptive de la partie « Environnement et Développement Durable » à l'ANR dont le budget est de 98M€.

Il y a eu 7 Equipex dans ce domaine et 11 Labex (sur 100). La biodiversité est dans les programmes : adaptation 2011-13 ; agrobiosphère 2011-2013 ; GECS 2009-2011 ; écosystèmes et biodiversité.

Les nouvelles orientations sont : ALID (2011-2013) Systèmes alimentaires durables ; Agrobiosphère : s'adapter aux contraintes du présent pour le futur ; Bioadapt : adaptation des gènes aux populations ; Plant-GENET : plasticité génomique – productivité végétale ; Contaminants et environnements ; Changements globaux et société. Programme intégré Méditerranée ARP Tourisme Méditerranée, appel d'offre international (Algérie, Tunisie, Egypte, etc.) et nouveau programme « Ecotechnologies et Ecoservices pour l'environnement » pour transmettre la technologie de la recherche fondamentale aux marchés futurs. -

Il a été reproché à l'ANR le trop peu de programmes dans le domaine hors agronomie ainsi que l'impossibilité de faire financer des projets vraiment innovants. L'ANR a reconnu son incapacité à retenir les projets risqués et très novateurs !

AERES : Présentation de P. Glorieux et P. Legrain, respectivement Directeur de la Section des Unités de Recherche et Délégué Scientifique de l'AERES (Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) et discussion beaucoup plus ouverte que pour l'ANR.

Pour une fois, les 2 représentants de l'AERES n'ont pas fait de présentation power-point dense bloquant la discussion qui a donc pu se mener très largement. Cependant, l'AERES est apparue vraiment comme une « machine » à noter et faisant bien partie du dispositif de pilotage de la recherche.

L'AERES est divisée en 3 sections : les établissements et organismes, les unités de recherche, les formations (sont évalués licences, masters et écoles doctorales). Son découpage thématique est calqué sur celui européen de l'ERC. Il y a 61 délégués scientifiques.

Au départ, suivant les domaines, l'évaluation se faisait par unité ou par équipe. En bio, c'était par équipe alors cela s'est étendu aux autres domaines, mais maintenant il y a un retour en arrière. Les DU ont la liberté de dire comment ils veulent être évalués (équipe ou unité).

En 2009-2010, il y a eu une explosion de A+ due en partie à une meilleure préparation des dossiers et il y a beaucoup de A au CNRS. Les procédures ne sont pas figées car il y a un retour d'expérience. L'AERES veut inciter les unités à l'auto-évaluation par une analyse SWOT qui resterait confidentielle à l'unité. La notation se fait maintenant sur plusieurs critères : Science et technologie – Production – Attractivité – Management – Projet scientifique. Au début l'AERES n'avait pas pour objet d'évaluer les projets, mais les experts pensent qu'il n'est pas possible d'évaluer sans le projet pour l'avenir, la stratégie scientifique orientée vers le futur...

L'AERES a un chantier de travail avec les collectivités territoriales (les régions) et les « étudiants » qui réclament une seule note globale et non plusieurs notes.

Les membres du CSI sont largement intervenus mettant en cause de nombreux problèmes comme par exemple lors de certaines séances de notation, l'importance de la note globale de l'AERES sensée être une agence d'évaluation et non de notation, les critères de notation insuffisamment clairs et normalisés avec de fortes disparités entre disciplines et années.

L'AERES répond que la note devrait être une aide au management et ne devrait pas être utilisée seule. Ils travaillent à la mise au point d'une métrique des notes A+, A, B, C, suivant les disciplines et la recherche finalisée souvent pluridisciplinaire contrairement à celle académique, pour le 15 octobre. L'AERES se défend de l'existence de « quotas » de note A+.

Les comités d'experts rédigent des rapports mais ne notent pas. Aucune note ne devrait être donnée au terme d'un comité de visite même si parfois des notations sont utilisées pour faciliter. L'AERES reconnaît que ses experts ne sont pas toujours excellents car il faut trouver le bon niveau d'expertise !

A la question pourquoi, l'AERES évalue les OSU, elle répond que les universités l'ont demandé, de même que les structures fédératives, en signalant qu'il y a de plus en plus de « machins » entre les organismes et les unités. Concernant les plateformes – plateaux techniques, ils évaluent, avec des experts ITA (le CoNRS envoie 1 ou 2 élus C, mais pour l'AERES il n'y a pas d'élus mais des experts) et ne notent pas, déclarant faire du sur-mesure à la demande du client. Et oui, les clients (mot qu'ils n'aiment pas mais utilisent) de l'AERES sont les labos et non le ministère. L'AERES se dit service public et nous serions ses usagers !

Le CSI fait remarquer des disfonctionnements dans les relations entre l'AERES et les représentants du comité national : les représentants du comité national ne sont pas toujours contactés par l'AERES et souvent les élus C ne sont pas dans les comités de visite....

Concernant les éventuels conflits d'intérêts, l'AERES va demander à ses délégués scientifiques puis à ses experts de faire leur propre déclaration d'intérêts.

Enfin, la tendance actuelle est à l'usage de l'anglais pour les rapports afin d'avoir des experts internationaux.

Direction du CNRS : A. Fuchs, président du CNRS répondant aux questions écrites du CSI et discussion.

1. Quelle est la place de l'INEE dans le dispositif de recherche du CNRS, aujourd'hui, dans 5 ans ?

L'INEE a une place centrale (humour quant à la question posée). C'est un institut transverse car ce n'est pas une discipline classique comme par exemple la physique des particules qui a de grands programmes très installés. Dans l'avenir, la biodiversité pourrait devenir une discipline à part entière. Les relations avec les autres instituts sont bonnes, et bien sûr avec l'INSU. L'INEE crée un lien de dialogue interdisciplinaire au sein du comité de direction.

2. Quels outils pour faire vivre l'interdisciplinarité, notamment pour stimuler les interactions entre instituts ?

L'interdisciplinarité est un problème de science en général pas une simple question de relation entre instituts, il faut faire travailler les instituts ensemble sous forme de thématiques et le recrutement est pour le CNRS et non pour son institut. Les outils que nous devons mettre en place, on a mis du temps, seront communiqués cet automne, les PIR dont certains fonctionnent très bien. Ces outils seront à la fois à l'échelle nationale et régionale. On ne peut plus dire que tout va partir du CNRS et s'imposer à la France entière. Le CNRS est extrêmement utile pour tout ce qui est la coordination nationale mais doit aussi contribuer à faire émerger des vraies politiques de site. Le CNRS doit travailler avec ses différents partenaires, les universités et les autres organismes. Il doit faire travailler ensemble, donner un coup de pouce à ceux qui ne veulent pas, identifier les équipes qui veulent travailler ensemble, réfléchir sur les forces et les faiblesses sur un site donné, contribué au développement. Se taper dessus, comme à Montpellier (*sic*), est issu d'un régime qui nous tue car en France il y a plusieurs universités, qui sont en réalité des facultés, il n'y a pas vraiment d'universités interdisciplinaires. Trois Idex viennent d'être sélectionnés, dans les autres sites, il y aura autre chose. Les PEPS seront des projets courts et risqués, avec une réponse rapide, de 10 à 100 000 €, comme cela se fait au MIT (demandes au fil de l'eau et un comité scientifique qui se réunit chaque semaine). Ceci avant de pouvoir se présenter à l'ANR.

Il faut une évaluation de ceux qui font de l'interdisciplinarité. Les CID sont des outils de l'interdisciplinarité mais il faut qu'elle soit partout. AF salue l'évolution du comité national sur les recrutements de chercheurs qui ne sont pas au cœur de la section. Le bilan des recrutements 2011 dans les CID est plutôt encourageant. On va remettre des postes dans les CID.

On est loin de connaître le nombre de postes pour 2012, le pire n'est pas toujours sûr. Les instituts pilotent, mais les sections sont là pour faire de la science !

3. Qu'en est-il de la restructuration actuelle du Comité national ?

Tout est fini et le comité national a été peu modifié : 40 sections et 5 CID. La section 7 a été divisée en 2 avec un consensus de la communauté. Il y a eu une méfiance réciproque entre l'AVIESAN et le groupe de travail pour harmoniser INSERM et CNRS, cela a soulevé quelques émois. Ainsi quand l'INSERM et le CNRS font la même chose, c'est le même intitulé sinon non.

Concernant l'affectation des chercheurs recrutés, sur le plan légal, il n'y a rien d'écrit, mais c'est une règle saine de ne pas être recruté dans son labo de thèse, sauf après un vrai post-doc pendant lequel on a changé de thématique afin de ne pas faire des chercheurs en pantoufles qui viendraient lustre les bans, comme des ITA (*sic*) !

Nous allons travailler à cette question de l'affectation des nouveaux recrutés cet automne, soumise à la politique de site. Nous ne concentrerons pas tout sur les Labex et les Idex en désertifiant le reste mais nous allons afficher nos priorités de façon large et à l'avance. Les CSI seront consultés.

A la question qui lui a été posée concernant la réflexion du CNRS sur le besoin en ingénieurs de haut niveau et de très grande technicité, il a répondu que la séparation entre chercheurs et ingénieurs nous plombait et il ne savait pas comment faire. Les IR

pourraient être évalués comme les chercheurs. Il faudrait des postes dans des domaines pas trop spécialisés, à large culture... Il y a un choix à faire dans l'allocation des ressources, c'est-à-dire le recrutement d'IR au détriment de chercheurs. Le CNRS doit être capable de recruter ses ingénieurs, les universités ne le sont pas. Le vivier pour une BAP en écologie globale existe-t-il ? Un réseau se mettrait en place.

4. Quel avenir pour les UMR dans le nouveau paysage que dessinent l'ANR, les initiatives d'avenir, les projets européens ?

La position du CNRS est de ne pas confondre la réflexion sur les projets scientifiques avec celle sur les structures. Les structures s'adaptent au projet mais pas l'inverse. Les structures sont les UMR et le reste ce sont des projets. Un Labex C'est pour 10 ans. Le regroupement des UMR selon le contour du Labex se fera dans quelques années, si ça marche et si tout le monde (Université, CNRS) est d'accord. Un Labex qui ne marche pas sera arrêté. Un bilan sera fait après le résultat du 2^{ème} appel d'offre.

5. Quelle évolution des moyens pour le CNRS dans le cadre de la réduction du déficit de l'Etat ?

Quelque soit le gouvernement issu des élections présidentielles de 2012, il aura à faire face au déficit public. Actuellement, les gouvernements français et allemand sont les seuls à maintenir les budgets de la recherche, ce n'est pas le cas en GB et au Japon, mais on ne sait rien des choix qui seront fait après 2012. Maintenir le soutien de base aux labos serait une bonne chose. Il faudra regarder au cas par cas quels labos nous soutiendrons. Le CNRS est un facteur de stabilité dans le système. Partout où nous avons investi, nous espérons qu'il y aura la manne du Grand Emprunt. Il faut y aller, continuer, on fera le bilan après et on n'abandonnera pas les niches.

6. Pourquoi les objectifs du contrat de service de l'administration du CNRS ont-ils été brutalement ramenés d'un plan en 42 points avec indicateurs et objectifs, à un plan en 10 points, sans aucun indicateur ?

Ce n'est pas un désengagement, mais cela était trop détaillé, compliqué et donc inapplicable. On réduira les objectifs pour plus de contrats de service. Il s'est dit surpris par la question.

7. Quelle est la position de la Présidence du CNRS quant à la délégation du mandat de gestion des UMR aux universités ?

Les universités sont beaucoup moins demandeuses de DGG. Ce chantier était mal parti parce que perçu comme une lutte de pouvoir. L'accord cadre avec la CPU prévoit que la DGG doit se concentrer sur l'amélioration des services aux unités. Comment-mutualiser les ressources ? A Strasbourg, la plateforme commune de gestion, ce sont celles du CNRS. Le logiciel SIFAC est un outil très compliqué auquel tient beaucoup l'Université et XLAB est plus adapté pour les labos. On est dans une phase de normalisation mais pas d'abandon de la DGG, il faut être sûr que cela apporte un plus aux DU.

A mon intervention pour dire que quelques soient les déclarations de bonnes intentions, déjà les UMR sont mises à mal dans la réalité concrète de tous les jours, y compris celles qui sont dans des Labex, n'ayant même pas les moyens de base pour l'entretien, la rénovation, le respect des conditions d'hygiène et sécurité, comme c'est le cas par exemple du CEFÉ à Montpellier. De même, les Idex ne financeront que certaines thématiques qui concentreront les postes et les financements au détriment des autres du même site Idex, qui devront au contraire se serrer la ceinture. C'est contre cela et pour défendre ses disciplines qu'à Montpellier, l'UM3 et sa présidente refusent de participer à l'Idex, A. Fuchs a juste répondu qu'il n'avait pas voulu dire cela de Montpellier !

Le CSI se terminera vers 18H30, par le départ progressif de ses participants sans qu'aucune recommandation ne soit donc votée.

Patricia SOURROUILLE, élue C, SNTRS-CGT, membre du bureau du CSI de l'INEE.